Revenus agricoles

Annexe n°: /__/_/

Nod'identification fiscale:

Liste des exploitations (1)	Régime du bénéfi forfaitaire ⁽²⁾	ce	Régime du 1 net réel (l	
	Chiffre d'affaires	s Béi	néfice net fiscal	Déficit fiscal
${f A}$ titre individuel $^{(3)}$				
Désignation de l'exploitation :				
Qualité de l'exploitant P.L.U ⁽⁴⁾ :				
Superficie:				
Lieu de situation :				
Titre foncier ou régime foncier :				
Plantation ou culture ⁽⁵⁾ :				
Désignation de l'exploitation:				
Qualité de l'exploitant P.L.U ⁽⁴⁾ :				
Superficie:				
Lieu de situation :				
Titre foncier ou régime foncier :				
Plantation ou culture (5):				
Quote-part dans l'indivision ⁽³⁾ ou la société en				
participation				
Désignation de l'exploitation :				
Qualité de l'exploitant P.L.U ⁽⁴⁾ :				
Superficie:			_	
Lieu de situation :				
Titre foncier ou régime foncier :				
Plantation ou culture ⁽⁵⁾ :				
Désignation de l'exploitation :				
Qualité de l'exploitant P.L.U ⁽⁴⁾ :				
Superficie:				
Lieu de situation :			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Titre foncier ou régime foncier :				
Plantation ou culture (5):				
TOTAUX				
Diversalives de accesions (termes plantations et autres éléments de l'actif) (6)				
Plus values de cessions (terres, plantations et autres éléments de l'actif) (6)				
Nature du bien Cession Date cédé totale partielle d'acquisition	Coût de revient	Date de cession	Prix de cession	Montant de la plus value

- (1) Joindre un état annexe si le nombre des exploitations dépasse deux.
- (2) Le revenu imposable provenant des exploitations agricoles est déterminé d'après un bénéfice forfaitaire tel que défini à l'article 49 en tenant compte des dispositions de l'article 51. (**Dispositions de l'article 48 du C.G.I**).
- (3) Dispense de déclaration pour les contribuables disposant uniquement de revenus agricoles provenant d'une seule exploitation lorsqu'ils relèvent du régime forfaitaire. (Dispositions de l'article 86 du C.G.I.).
- (4)- P= propriétaire

Nom at Pránom (s):

L= locataire

- U= usufruitier
- En cas de location, joindre copie du contrat de location ou indiquer le nom et l'identité du propriétaire.
- (5) Joindre un état annexe donnant le détail des :
- Terres de culture irriguées ou non irriguées ;
- Plantations régulières et irrégulières (nature des plantations, année de plantation et le revenu correspondant) ;
- Animaux (nombre de têtes par espèce).
- (6) Tableau réservé aux contribuables imposés d'après le régime du forfait.